



Règlement intérieur

(Cas'ados)



→ Mise à jour Avril 2025.

1. Accessibilité :

La section ados est accessible aux adolescents de 12 à 17 ans. Les participants devront obligatoirement avoir retourné le dossier d'inscription (fiche de renseignements et fiche sanitaire) et le règlement intérieur signés pour pouvoir participer aux activités proposées.

Ces documents sont disponibles au sein de l'Accueil de loisirs, ou via le site internet de la Mairie de La Chaise Dieu.

Une salle d'accueil spécifique est dédiée aux adolescents, l'entrée des jeunes est possible par la porte arrière du bâtiment. Des activités spécifiques à leur tranche d'âge leur seront proposées.

Un animateur référent (directeur adjoint de la structure) est le référent de ce groupe, il est joignable sur les mêmes coordonnées que celles de l'Accueil de Loisirs et reste disponible pour toute demande de RDV spécifique.

2. Attitude de l'adolescent :

Pour que les activités se passent le mieux possible, il est indispensable que chacun adopte une attitude convenable et que tout se déroule dans une ambiance conviviale, c'est pourquoi il est interdit de tenir des propos racistes, politiques, homophobes, injurieux ou de dénigrer les autres personnes.

L'équipe d'animation et les responsables de la structure se donnent le droit d'exclure de façon provisoire ou définitive l'adolescent, s'ils jugent son comportement contraire au bon déroulement de la journée/des activités.

3. Tabac et drogues :

Il est strictement interdit de FUMER. De même, l'apport, l'usage et la consommation d'alcool, de drogues ou toute autre substance illicite ou entraînant des troubles du comportement sont formellement INTERDITS.

4. Conduite à respecter :

L'adolescent doit se conformer aux consignes de sécurité édictées par l'équipe d'encadrement. A ce titre, il ne doit jamais échapper à la vigilance des animateurs et par conséquent il lui est formellement interdit de franchir les limites de l'espace d'animation définis ensemble en amont.

5. Prise en charge :

L'adolescent n'est pris en charge qu'après inscription par retour de la fiche prévue à cet effet, jusqu'à l'heure de fermeture de la structure. C'est pourquoi, sauf autorisation écrite et signée par les parents ou tuteur légal, précisant l'heure et le motif du départ.

Nul adolescent n'a le droit d'accès ou de sortie de l'Accueil de loisirs ados à n'importe quel moment.

L'adolescent doit impérativement prévenir l'équipe d'encadrement de ses arrivées et de ses départs.

6. Objets personnels :

Les vêtements, accessoires et tous effets personnels de valeur sont à la charge et sous la responsabilité de l'adolescent. L'Accueil de loisirs ne peut pas être tenu responsable des dégradations, bris, vol ou perte d'objets de valeur appartenant à l'adolescent.

7. Tarifs et règlement :

Pour le règlement, une facture sera adressée par courrier chaque fin de période de vacances, détaillant les sorties, les ½ journées de présences en salle ou les mini-camps. Toute absence non justifiée sera facturée aux familles, y compris pour les repas.

8. Horaires :

Pour les activités (sauf changement), les dates et horaires seront indiquées par mail, flyers et réseaux sociaux. Pour les séjours, un mail supplémentaire avec les horaires, le planning et le trousseau sera envoyé avant le début du séjour, une réunion d'information sera également proposée aux familles dans le cadre spécifique des séjours.